Octobre 2013
N° 227

Sommaire :

Edito
Pages 2 et 3 : Les promos, comment ça marche ?
Page 4 : Les mandats de St Malo
Page 5 : Actualités
Page 6 : Projet de budget 2014
Page 7 : Soirée débat avec Bernard Friot
Page 8 : RIS
Encart : Syndicalisation, fiche de contrôle

La CAPD promotion est particulièrement attendue car c'est le seul moyen de voir son salaire augmenter. Une promotion comme une bien maigre reconnaissance financière des conditions désastreuses que nous vivons. Une amélioration de carrière permettant peut-être d'à peine mieux supporter la fatigue, le mal-enseigner, les évolutions qui nous interrogent sur la conception même de l'école, de notre métier.
Le gel du point d'indice imposé par les différents gouvernements a conduit à une perte sèche de 13 % du pouvoir d'achat depuis 2000. Le gouvernement actuel doit entendre la revendication des personnels d'une mesure générale immédiate de hausse des traitements.
Nous récusons par avance les cris horrifiés des tenants des politiques d'austérité. La part des revenus du pays consacrée aux salaires de la Fonction Publique a baissé continuellement. D'après un rapport de l'INSEE, elle est passée de 4,40 % du PIB en 1999 à 3,30 % en 2011.
Il faut une réforme fiscale d'ampleur, organisant une nouvelle répartition des richesses pour financer l'augmentation du point d'indice et la hausse immédiate des traitements.
Le système actuel des promotions est à bout de souffle, générant des injustices et des iniquités toujours plus importantes année après année.

Salaires/retraite/conditions de travail, le triptyque infernal. Témoignage d'une collègue à propos de la grève du 10 septembre : « Quand je vois ce qui me mobilise aujourd'hui c'est juste de réussir à tenir la semaine. La retraite je n'y arriverai pas dans ces conditions là ! »
Ce début d'année est particulièrement chronophage et les enseignants passent plus de temps à rendre compte qu'à faire. Les consultations sur les programmes, sur l'éducation prioritaire sont finalement organisées de telle façon qu'elles n'engendrent que stress et précipitation. Ajoutons la réforme des rythmes qui, dans la grande majorité des écoles fonctionnant à 4 j 1/2 laissent enseignants et élèves exsangues et déboussolés à la fin de la semaine.
Nous voulons une autre école ! Une école qui permette aux élèves de donner du sens aux apprentissages, de réfléchir, de se construire. Une école qui permette aux enseignants de travailler avec des groupes classe restreints, la réflexivité sur leurs pratiques, du temps pour échanger, un salaire décent, une retraite à 60 ans à taux plein.

La réunion d'information syndicale du 16 octobre doit nous permettre d'organiser la résistance, de nous outiller pour faire reconnaître nos revendications en terme de temps et de conditions de travail, de conditions d'enseignement. La question des rythmes sera centrale. Nous avons des propositions à faire, à discuter.
Nous devons continuer de refuser la mise en place d'une école libérale proposant la municipalisation du service public d'éducation, la désorganisation de nos obligations de service, l'activisme au rabais pour les élèves et des coûts toujours plus élevés pour les familles.

Nathalie Pszola

Le dasen refuse aux collègues travaillant le mercredi la possibilité de participer à la RIS. Dans le même temps le ministre fait vaquer les élèves des ZEP le 11/10 après-midi pour permettre la consultation des collègues !
Nous soutiendrons tous les collègues qui feront le choix de l'information collective !

Les promos : comment ça marche ?

Dans notre département, **une seule CAPD traite de l'avancement de l'ensemble des collègues du 1er degré,** instits ou PE. Elle se réunira le 17 octobre 2013**.** Elle étudiera aussi l'avancement des PE à l'intérieur de la Hors-Classe. La CAPD d'accès à la Hors-Classe se situe plus tard dans l'année.
Si vous pensez être promouvable, n'hésitez pas à nous envoyer la fiche de suivi syndical disponible en ligne sur snu39@snuipp.fr afin que nous puissions vérifier votre promotion.
Dans cette période, vos élus SNUipp-FSU à la CAPD sont disponibles pour toute question. N'hésitez pas à nous solliciter !

Être promouvable : c'est avoir la durée requise dans l'échelon précédent pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur (grand choix, choix, ou ancienneté).

Avancement des professeurs des écoles

Examinées par année **scolaire,** les propositions d'avancement des PE seront donc étudiées par la CAPD pour la période du 01/09/13 au 31/08/14, et les promotions seront prononcées par le dasen.

Échelons	Gd Choix	Choix	Ancienneté	indice
1er				349
1er au 2ème			3 mois	376
2ème au 3ème			9 mois	432
3ème au 4ème			1 an	445
4ème au 5ème	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	458
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	467
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	495
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	531
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	567
9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans	612
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	658

Avancement des instituteurs

Examinées par année **civile,** les propositions d'avancement des instituteurs/trices seront donc étudiées par la CAPD pour la période du 01/01/14 au 31/12/14.

Échelons	Choix	Mi choix	Ancienneté	indice
1er				341
1er au 2ème			9 mois	357
2ème au 3ème			9 mois	366
3ème au 4ème			1 ans	373
4ème au 5ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois	383
5ème au 6ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois	390
6ème au 7ème	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	399
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	420
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	441
9ème au 10ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	469
10ème au 11ème	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	515

Le barème: AGS + N

-AGS = Ancienneté Générale des services arrêtée au 31/08/13

1 point par an, 1/12ème de point par mois, 1/360ème de point par jour.

*L'**AGS** est calculée de la manière suivante :*

- *à partir de l'entrée à l'école normale pour les normaliens âgés de plus de 18 ans*
- *Malgré la demande répétée du SNUipp-FSU pour les normaliens entrés à l'EN avant cet âge, les services effectués en qualité de stagiaire avant 18 ans (ex-normaliens) ne sont toujours pas pris en compte.*
- *le service national, les services auxiliaires validés*
- *à partir de l'entrée dans la fonction publique pour les autres formes de recrutement, reclassement compris*
- *le temps de travail à mi-temps est compté comme temps complet*
- *les collègues en CLD ne peuvent être promus qu'à l'ancienneté.*

Il est possible pour tout collègue de connaître à tout moment son AGS précise en consultant son dossier sur I-Prof.

-N = Note pédagogique arrêtée au 31/08/13 plus un correctif si la note date de plus de 3 ans.

Les collègues promouvables à un échelon donné sont classés par ordre de barème décroissant. Le nombre de promu dépend d'un calcul mathématique : 30% sont promus au Grand Choix (Choix pour les instits), 5/7 sont promus au Choix (mi-choix pour les instits). Si le collègue n'a obtenu aucune de ces deux promotions, il sera promu de façon automatique à l'ancienneté.

Les promos : comment ça marche ? (suite)

L'augmentation du ratio pour le passage à la Hors-Classe.

Ce ratio est passé de 2 à 3% pour l'année 2013 et a concerné 2200 collègues de plus. Il y a eu des incidences immédiates pour les enseignants promus et les retraitables. Le ratio sera porté à 4% en 2014 soit 8900 collègues de plus et à 4,5% en 2015 soit environ 10100 collègues de plus.

Les mandats du SNUipp-FSU ne sont pas ceux là. Le SNUipp revendique l'accès de tous à l'indice 783, au rythme d'avancement le plus rapide, dans le cadre d'une classe unique. Il demande le recylindrage du corps par la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous.

Le SNUipp exige le rattrapage et la progression du pouvoir d'achat de tous. Il réaffirme son attachement à un déroulement de carrière qui assure une augmentation régulière du pouvoir d'achat par le biais des avancements. Cela suppose que la valeur du point d'indice évolue comme l'indice des prix. C'est pourquoi le SNUipp, avec la FSU revendique une revalorisation de 50 points d'indice et de 9 % de la valeur du point.

L'écart de rémunération qui sépare un PE ou un certifié effectuant sa carrière au rythme le plus rapide de celui qui n'est promu qu'à l'ancienneté peut atteindre 150 000 €. Une différence considérable si on compare à d'autres corps de la Fonction Publique, celui des IEN par exemple.

Du nouveau pour les congés parentaux au niveau de l'avancement :

La loi 2012-347 a aussi modifié le statut général des fonctionnaires de l'état relatif au congé parental :

la ou le collègue en congé parental conserve dorénavant ses droits à l'avancement d'échelon pour leur totalité la première année, puis réduits de moitié pour les années suivantes ;

le congé parental est considéré comme du service effectif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes.

Changement de grille de notation.

Les inspections n'étant pas régulières, un correctif de note avait été instauré. Pour les promotions, la note pédagogique est majorée de 1 point si elle date de plus de 3 ans et de 1,5 points (majoration maximum) si elle date de plus de 4 ans. Le correctif ne peut pas porter la note au-delà de 18.

Le dasen ayant constaté des écarts de note importants entre les circonscriptions et des collègues au même échelon, a décidé d'une refonte de la grille de notation avec un encadrement des notes pour chaque échelon.

Cette nouvelle grille a été adopté en CTSD le 13/12/12 et est utilisée depuis par les IEN pour chaque nouvelle inspection. Nous rappelons que le dasen fixe la note pédagogique sur proposition de l'IEN.

Echelon	Note pilote actuelle	Note moyenne réelle 2011	Enseignement conforme	Enseignement de qualité	Expertise pédagogique
4	12,75	12,51	11	12	13
5	13	12,78	12	13	14
6	13,5	13,48	13	14	15
7	14	14,43	14	15	16
8	15	15,71	15	16	17
9	16	16,9	16	17	18
10	17	18,41	17	18	19
11	18	18,75	18	19	20

Suite à l'adoption de cette grille, les organisations syndicales ont demandé la tenue d'un groupe de travail pour vérifier qu'aucun collègue ne sera lésé par cette nouvelle grille au moment des promotions.

Le groupe de travail s'est tenu le 19 septembre. Les échanges ont porté sur le maintien ou non du correctif, l'administration voulant le supprimer. Nous avons demandé à ce qu'il soit maintenu jusqu'à ce que la nouvelle note obtenue après inspection avec la nouvelle grille soit au niveau de la note de promotion précédente (note pédagogique + correctif). Nous rappelons que le SNUipp-FSU est opposé à la note. Nous revendiquons une évaluation déconnectée du déroulé de la carrière car si l'évaluation a pour but le progrès des pratiques enseignantes et le progrès des élèves, il est nécessaire qu'elle permette d'outiller les enseignants pour faire mieux lors des moments de formation initiale et continue. Au lieu de cela l'administration s'accroche à un système archaïque d'évaluation/sanction.

PROMOS 2013-2014

Fiche de suivi syndical du SNUipp-FSU 39

Cette fiche permettra aux délégués du personnel du SNUipp-FSU de contrôler les opérations de la CAPD et d'intervenir efficacement si besoin est. Le SNUipp-FSU vous informera des résultats.

Si vous souhaitez recevoir des infos par mail, complétez ci-dessous :

E-mail : ..... **@**.....

A renvoyer à :
SNUipp-FSU 39
76 rue St Désiré
39000 Lons le Saunier

Ou snu39@snuipp.fr

Instituteur **Professeur des écoles** (barrer ce qui ne convient pas)

Promouvable au : ..... échelon

NOM : .....

Prénom : ..... **École :** .....

Tél. : ..... **Ville :** .....

Toutes les données de carrière vous concernant sont accessibles sur I-PROF.

Echelon actuel : ..... **Date d'accès à cet échelon** (jj/mm/aaaa) :

Ancienneté **G**énérale de **S**ervice : ....**ans**.....**mois** .....**jours**

Si vous êtes PE : AGS au 31 / 08 / 2013. **Si vous êtes Instituteur/trice : AGS** au 31 / 12 / 13.

Durée d'interruption de service : Congé parental : du ..... au.....
Disponibilité : du ..... au .....

Ex-instis devenus PE (depuis moins de 3 ans) **:** date d'intégration.....échelon . ... report d'ancienneté .....

Dernière Note obtenue :

Date : ..... / / Note : .....

Si vous avez été inspecté-e avant la fin d'année scolaire dernière, signalez-nous la note, (voir I-PROF) même si le rapport d'inspection ne vous est pas encore parvenu.
La note pourra être prise en compte.

<u>Barème</u> : AGS + N *(+ correctif de note : 1 si note ancienne de plus de 3 ans, 1.5 si plus).*

AGS = **A**ncienneté **G**énérale des **S**ervices (1 an = 1 point / 1 mois = 1/12ème de point / 1 jour = 1/360ème de point).
N = dernière note obtenue
Correctif =

Calcul du barème

AGS totale : ... .

N : ....

Correctif : ....

Total : AGS + N + C = ...

Cas particuliers :

Congé parental : *les périodes de congé parental comptent désormais pour la totalité la 1ère année dans l'avancement d'échelon (dans les durées de passages d'échelons), puis pour moitié les années suivantes.*
Temps partiel : *les périodes effectuées à temps partiel sont considérées comme du temps plein.*
Disponibilité : *les promotions sont suspendues.*

Mandats du congrès de St Malo.

Revaloriser les traitements de la fonction publique.
Avec la FSU, le SNUipp exige une mesure générale immédiate et l'ouverture de véritable négociations sur :

- la revalorisation du point d'indice (gelé depuis le 1er juillet 2010), son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes en salaire minimum à 1600 € net la reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ;
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- la revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
- l'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.

Améliorer les carrières du premier degré.
Lors de la création du corps des PE, annonce avait été faite que les carrières des PE seraient alignées sur celles du second degré. Plus de vingt ans après, les inégalités perdurent : le taux d'accès à la hors-classe est beaucoup plus faible chez les PE (2%) que chez les professeurs certifiés (7%), ce qui explique en partie les différences au moment du départ en retraite où 39 % des PE sont à la hors classe contre 78% des certifiés. Seuls 7,6% des professeurs des écoles terminent leur carrière au dernier échelon de la hors classe.
38% des PE partent en retraite sans atteindre le 11e échelon de la classe normale : cela est notamment dû à la non reconstitution de carrière des anciens instituteurs que le SNUIPP-FSU revendique toujours.

Le SNUipp-FSU revendique :

- l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps ;
- la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix.

Le SNUipp-FSU demande que :

- tous les instituteurs qui en font la demande puissent être intégrés dans le corps des PE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faute de moyens.
- le salaire des enseignants stagiaires à l'issue de leur recrutement ne soit pas inférieur à l'indice 432, correspondant au 3ème échelon actuel, les deux premiers n'étant plus usités depuis 2010.

Le SNUipp-FSU demande des mesures d'accélération de carrière pour les enseignants partant en retraite.

Au sein de la fonction publique, les mécanismes d'avancement doivent éviter tout blocage pour ne pas créer des inégalités de déroulement de carrière entre les différents corps.

Le SNUipp-FSU revendique la création d'une indemnité forfaitaire pour tous, reconnaissant le travail effectué au-delà des obligations de service. Elle devra être intégrée sous forme indiciaire dans le traitement et ne pourra être inférieure à l'Isoe du second degré. Sa création doit se faire sans contrepartie et sans alourdissement des obligations de service des enseignants. Elle ne doit pas se substituer à la demande du SNUipp-FSU d'une indemnité forfaitaire d'équipement.
Le SNUipp recherchera, avec la FSU et dans l'unité la plus large, les mobilisations nécessaires pour obtenir une revalorisation du traitement de tous les fonctionnaires.
Conjointement, il mènera une campagne sur l'amélioration des carrières enseignantes avec les autres syndicats enseignants de la fédération.

Mesures catégorielles.

Au mois de juin, suite aux discussions avec le ministère, deux mesures catégorielles ont été annoncées :

La création d'une indemnité pour les enseignants du premier degré visant à reconnaitre les missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves. Cette nouvelle indemnité d'un montant annuelle de 400 euros sera versée en 2 fois : 200 euros en décembre 2013 et 200 euros en juin 2014. Elle concernera tous les enseignants sauf les conseillers pédagogiques et les enseignants exerçant dans les établissements du 2nd degré. L'autre mesure concerne l'augmentation progressive du ratio de passage à la hors-classe de 2% à 4,5% en 2015.

Ces mesurettes au regard de la perte du pouvoir d'achat ne doivent pas diviser les personnels. Le SNUipp-FSU demande l'octroi à tous les enseignants quelle que soit leur mission.

Mercredis travaillés, journées de rattrapage.

Vue la cacophonie ambiante, il nous est nécessaire de refaire le point sur le calendrier scolaire de l'année.
Depuis quelques années, le ministère et/ou les recteurs ont pris l'habitude de faire rattraper des journées de classe à d'autres moments de l'année, l'exemple typique est le vendredi de l'ascension qui sera rattrapé le mercredi 28 mai 2014 pour les écoles travaillant 4 jours et le mercredi 7 mai après-midi (rattrapage du vendredi matin) et le mercredi 28 mai après-midi (rattrapage du vendredi après-midi) pour les écoles qui travaillent déjà le mercredi matin.

Cette année, aucune journée de rattrapage n'est prévue au titre des congés de la Toussaint. Ça va mieux en le rappelant…

Nous rappelons aussi qu'en France, les jours fériés sont des journées « chômées/payées ». Pour les écoles, qu'elles tombent sur un jour de classe ou pas (samedi, dimanche, congés) ne change rien : si elles sont sur un jour de classe, elles « participent au service dû » ... Heureusement d'ailleurs...

Le bug du 02 septembre/13 novembre

Le Ministère ayant placé la journée de pré-rentrée le lundi 02 septembre, nos obligations de service en terme d'heures « classe » ne sont pas complètes : il manque une journée de classe pour boucler les 36 semaines.

C'est donc **cette journée** que le ministère demande de rattraper :

les dates de rattrapage pour les écoles fonctionnant à 4,5 jours sont fixées les après-midi du 13 novembre 2013 (rattrapage du lundi matin) et du 11 juin 2014 (rattrapage du lundi après-midi).

Pour les écoles fonctionnant sur 4 jours, la journée sera rattrapée mercredi 13 novembre.

Cette journée, comme beaucoup d'autres temps de notre travail, fait partie de la face cachée de notre présence à l'école : pas de reconnaissance « sonnante et trébuchante »…

Pour finir provisoirement :

Nous sommes bien cette année dans une gestion du grand n'importe quoi avec des injonctions qui multiplient les tâches hors temps scolaire... temps scolaire lui même bien difficile à cerner…
Nous vous conseillons donc de vous en tenir, après discussion en conseil des maîtres, à l'essentiel : ne pas faire ce qu'on n'a pas le temps de faire !

Christine Perbet

Consultation programmes

La liberté des équipes doit prévaloir pour l'organisation ou non des 3h dédiées à la consultation (possibilité d'étaler les 3h, pas de contrôle tatillon, pas de charge de travail supplémentaire).

- Il n'y a **pas d'obligation** à se réunir, ni à décider de prendre du temps sur les 3h accordées (sur les 24h de concertation) pour discuter des programmes. Nous rappelons par ailleurs que les " nouvelles" 24 heures de concertation ont été attribuées pour reconnaître le travail invisible ! Elles ne peuvent être soumises à injonctions de la part de la hiérarchie.
- Mais cette consultation peut aussi réellement permettre notre expression de professionnels. Nos avis et suggestions doivent être entendus et pris en compte.

Pour vous aider, le SNUipp a interrogé des chercheurs, vous trouverez leurs contributions sur le site ainsi que des pistes de réflexion sous la forme de tableaux pré remplis. N'hésitez pas à les utiliser dans votre école et à nous faire part de vos remarques.

snu39@snuipp.fr

Rythmes et UMP

Après avoir tenté de faire de l'Education Nationale un champ de ruine, l'UMP refait surface à quelques mois des élections municipales pour récupérer ce qu'elle peut récupérer c'est à dire des voix d'électeurs. Copé et Jacob empochant au passage... la palme des politicards de l'année. Pour le SNUipp 39, les rythmes scolaires sont un enjeu bien trop important pour laisser les boutiquiers de l'UMP en faire un enjeu électoral.

Signez la pétition du SNU sur le site

Erwan Vie

Consultation Education Prioritaire

La consultation est organisée sur une après-midi banalisée, les élèves sont priés de rester chez eux alors même que les collègues sont menacés de retrait de salaire s'ils viennent à la RIS et renvoient leurs élèves… Deux poids…Deux mesures!

Un 4 pages spécial est mis à disposition sur site.

Projet de budget 2014, un budget de classe.

Le projet de budget 2014 illustre la politique austéritaire du gouvernement en prévoyant une baisse de 15 milliards des dépenses publiques. Celle-ci se conjugue avec une politique de « l'offre » qui cumule les cadeaux aux entreprises. Après les 20 milliards du « crédit d'impôts compétitivité emploi » accordés sans contrepartie et financés notamment par la hausse de la TVA à venir au 1er janvier, après la non participation des entreprises à la hausse des cotisations vieillesse prévue par le projet de loi sur les retraites ; des prélèvements pour les entreprises mis en place l'an dernier viennent à expiration et ne seront pas « compensés » par d'autres.

Les ménages devraient ainsi contribuer pour plus de 10 milliards au financement de ces choix politiques.

15 milliards d'économie au nom de l'austérité

Les dépenses sociales vont baisser de 6 milliards (2,9 pour la sécurité sociale et 1,9 pour les retraites), une note qui s'élèvera à 9 milliards pour l'État et les collectivités locales.

Celles-ci verront leur dotation chuter de 1,5 milliards, réparti à 56% pour les communes, 32% pour les départements et 12% pour les régions. Une des principales contributions sera la poursuite du gel du point d'indice, en vigueur depuis juillet 2010, conjuguée avec la baisse des mesures catégorielles (270 millions prévus contre 550 en moyenne de 2008 à 2012), les 2144 suppressions de postes prévues et des économies de fonctionnement dans chaque ministère, où revient avec instance le terme « optimisation ». Ces économies de « dépenses de fonctionnement » sont estimées, elles, à 2,6 milliards.

Les opérateurs de l'État contribueront également avec 1 229 suppressions de postes prévues (hors universités et Pôle emploi) et une baisse de 4% des budgets.

Enfin, 2,6 milliards de dépenses d'interventions sont supprimées. Par exemple, la réforme de l'aide juridictionnelle, au détriment des justiciables des catégories populaires, est censée « rapporter » 32 millions ou bien les 55 millions obtenus suite à l'arrêt des grands chantiers du ministère de la Culture ou encore la « réforme » des aides personnalisées au logement dont le « gain » est estimé à 177 millions (un « gain » bien évidemment payé par les bénéficiaires actuels des ces aides).

Non seulement les ménages seront mis davantage à contribution mais ils payeront doublement l'austérité avec la réduction de l'action des services publics, et donc des services rendus aux usagers, qui découlera de ces « économies ».

Zoom sur les 2 144 suppressions de postes de fonctionnaires en 2014

Le budget 2014 poursuit les suppressions de postes dans les ministères jugés « non prioritaires » pour financer les créations dans les 3 ministères jugés prioritaires : éducation, police et justice. Au final, la balance est même négative avec un solde de 2144 suppressions de postes, encore en hausse après les 1 287 suppressions de 2013.

Si l'éducation crée 9 984 postes, la police 405 et la justice 590, les finances détruisent encore 2564 postes, l'écologie 522, l'agriculture 231, l'égalité des territoires et logement 697… Au total 13 123 postes de fonctionnaires sont supprimés.

Pour l'anecdote, une seule mission voit ses effectifs augmenter en dehors des ministères jugés prioritaires, c'est les services du premier ministre qui gagne 107 postes. Mettre en place une politique austéritaire demanderait donc des moyens humains !

Et dans l'éducation ?

Les postes de stagiaires représentent la grande majorité des 9 984 créations dans l'éducation. Dans le primaire, 2 355 moyens d'enseignement seront créés à la rentrée 2014, en baisse par rapport au 3 000 postes supplémentaires obtenus pour cette rentrée. La hausse des effectifs se poursuivant avec 30 000 élèves supplémentaires attendus, la situation dans les écoles ne devrait pas s'améliorer du tout lors de la prochaine rentrée ! Et encore plus inquiétant, aucune montée en charge des recrutements n'est prévue. Le concours de juin 2014 ne prévoit que seulement 8 611 postes, juste de quoi compenser les départs et créer quelques centaines de postes. Ce budget acte donc une quasi stabilisation des moyens dans les écoles ! Ainsi, même dans les secteurs décrétés prioritaires, la situation n'est pas des plus brillantes. Décidément, ce budget ne va pas du tout !!

POUR PESER COLLECTIVEMENT

F.S.U.

Mercredi 16 octobre 2013

C'est un moment d'échanges, d'informations, de réflexion et de convivialité ouvert à tous syndiqués ou non syndiqués.

Lons : 9h maison des syndicats

Dole : 9h Ecole Jeanne d'Arc

St Claude : 9h salle Witchi

Ordre du jour :

- Rôle et fonctionnement du syndicat,
- Conditions de travail Mise en place des nouveaux rythmes scolaires,
- Fonctionnement et direction d'école,
- Réforme des retraites,
- Augmentation salariale,
- APC.
- Et toutes vos questions ou vos remarques !

Pour les collègues travaillant à 4,5 jours, Nous avons interpellé le DASEN qui continue de refuser l'application du droit et menace de retrait de salaire. Nous soutiendrons tous les collègues qui choisiraient de nous rejoindre.
Dans le même temps nous réfléchissons à une autre organisation et entrons également dans une phase de négociations nationales intersyndicales pour reconquérir nos droits syndicaux et notamment celui de faire des RIS sur le temps élèves comme c'était le cas il y a 6 ans !
Quoi qu'il en soit nous organiserons les heures de RIS dans tous les secteurs habituels afin que tous les collègues puissent bénéficier de leurs droits syndicaux.

Modalités pour participer

Rappel : la participation à 2 demi-journées est un droit pour chaque enseignant-e (possibilité de déduire ces heures sur vos animations pédagogiques). TOUT le monde peut participer, syndiqué-e ou pas.
Vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence. Vous informez simplement votre IEN par écrit.

Vote interne du SNUipp

Tous les 3 ans, les syndiqués sont appelés à participer à la consultation interne du SNUipp-FSU.

C'est un moment important de la vie démocratique de notre syndicat. Lors du congrès national qui s'est déroulé en juin dernier, les délégués des 101 départements ont adopté les revendications nationales portée par le SNUipp-FSU sur la transformation de l'école, les conditions de travail des personnels et pour une évolution de la société.

A l'issue de ce congrès, **chaque syndiqué-e est amené-e à se prononcer sur l'orientation générale du SNUipp-FSU, c'est à dire la façon de faire vivre notre syndicat nationalement et départementalement et de mettre nos revendications en action.**

Parce que le SNUipp-FSU n'est pas un vecteur de la pensée unique en son sein, mais bien au contraire un rassemblement de différentes approches ou analyses, il est important qu'aujourd'hui chacun de nous prenne le temps de voter.

École Émancipée et Unité & Action sont les 2 courants de pensée présents dans le SNUipp-FSU du Jura.

Nous appelons donc les syndiqués à donner leur avis en votant dès maintenant.

Si vous avez égaré votre matériel de vote, contactez-nous afin que nous vous l'adressions à nouveau.

Attention, le vote sera clos le 15 octobre

Retraites

Retraite et salaire à vie

Bernard Friot

Économiste et sociologue

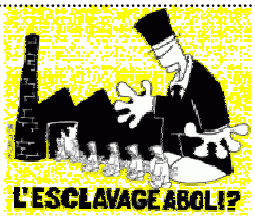

Soirée débat

La production de valeur économique ne s'arrête pas avec la retraite !
Comment généraliser la situation des retraités par le salaire à vie ?

jeudi 14 novembre 2013 à **20h30**

au centre social de **Lons-le-Saunier**

Formation

Une demi-journée de formation est proposée

vendredi 15 novembre de 9h à 12h

au centre social, l'entrée est libre.

Organisé par ATTAC 39, en partenariat avec la FSU, Solidaires, ...

Pour pouvoir y assister pensez à nous demander une convocation et une autorisation spéciale d'absence pour formation syndicale. Elle doit être envoyée à votre IEN de circonscription le 8 novembre dernier délai. Nous vous inscrirons à la formation.